



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bibliothèque de France

Question écrite n° 49271

Texte de la question

M. Didier Boulaud attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les conditions d'accès à la Bibliothèque de France. Il est regrettable que l'accès à cette bibliothèque soit réservé uniquement aux personnes majeures ou titulaires d'un baccalauréat. Ainsi, une lycéenne accompagnée d'un de ses parents a été interdite d'entrée dans l'enceinte même de la bibliothèque. C'est pourquoi, il lui demande s'il ne considère pas excessives ces conditions d'accès et si tel est le cas, s'il n'envisage pas de les modifier en autorisant par exemple tout lycéen âgé de 16 ans d'avoir au moins accès aux salles de lecture de la bibliothèque.

Données clés

Auteur : [M. Boulaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49271

Rubrique : Bibliothèques

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1136